

Le Mouvement Emmaüs en France

Est né en novembre 1949 de la rencontre d'hommes ayant pris conscience de leur situation privilégiée et de leur responsabilité sociale devant l'injustice et d'hommes qui ne possédaient plus de raison de vivre.

C'est alors que se sont constitués des communautés et des comités d'amis qui travaillent pour vivre et pour donner, des chantiers et des entreprises d'insertion, sans attaches syndicales, politiques ou confessionnelles.

Aujourd'hui le mouvement s'est diversifié.

Il est structuré en trois branches :

- Organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires.
- Action sociale et logement.
- Economie solidaire et insertion.

Emmaüs France

www.emmaus-france.org

Le Mouvement Emmaüs en Vendée

Les Compagnons et compagnes des 2 communautés vendéennes vivent des produits qu'ils récupèrent gratuitement à domicile ou qui leur sont apportés. Ils réparent, recyclent et mettent à la disposition des familles : meubles, vêtements, objets usuels... en bon état et à prix modique.

Communauté des Essarts, Pays des Olonnes
Le Bois-Jaulin, 85140 Les Essarts,
Tel. 02 51 06 06 85

www.emmaus-essarts.org

Mercredi, vendredi et samedi, de 14h00 à 18h00

Site du Pays des Olonnes,
La Forterie
85150 Vairé

Tel. 02 51 06 06 85

mercredi, vendredi de 14h00 à 17h 45

samedi de 10h à 12h et de 14h00 à 17h 45

Communauté de Fontenay,
85200 Saint-Michel-Le-Cloucq,
Tel. 02 51 51 01 10

Mardi, mercredi et vendredi, de 14h00 à 18h00, plus le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30



Emmaüs France
Fondateur abbé Pierre

Emmaüs :
Ne pas subir
Toujours agir

SOS Familles Emmaüs Vendée

Pôle associatif

71 Bd Aristide BRIAND
85000 La Roche-sur-Yon
2^{ème} étage Porte B

Boite à Lettres n°117

Tel. 02 51 05 46 72

sosfamillesemmausvendee@gmail.com

Notre site internet: sfe85.fr

Agir préventivement pour aider les familles et les personnes à éviter la précarité.

Qui sommes nous ?

Une équipe d'accueillants bénévoles à l'écoute des plus fragiles, qui s'appuie dans son action sur les valeurs d'Emmaüs.

Quelle est notre méthode ?

Sollicités par les services sociaux pour une situation à laquelle aucun des dispositifs existants ne peut s'appliquer, nous rencontrons les familles ou les personnes concernées sur la base d'une demande préalablement fournie.

A leur écoute, sans a priori, nous recherchons le soutien adapté en estimant la capacité à s'en sortir et à rembourser.

Quelle est la source de notre financement ?

Les remboursements effectués par les familles, auxquels s'ajoute le soutien financier régulier des 2 Communautés vendéennes, permettent d'aider de nouvelles familles et de créer ainsi une grande chaîne de solidarité.

Des partenariats notamment avec le Conseil Départemental, se construisent afin d'accroître nos ressources et faire face à une demande croissante.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne seule ou famille en **difficulté financière et morale, notamment victimes d'accidents de la vie : séparation, invalidité, maladie, décès...**

Quelle est la marche à suivre ?

La personne ou la famille doit prendre contact avec un **travailleur social** qui oriente la demande vers SOS Familles Emmaüs, s'il le juge nécessaire.

Après avoir étudié le dossier, un accueillant de SOS Familles Emmaüs rencontre la personne ou la famille. Une commission composée des accueillants étudie et définit la nature de la réponse la mieux adaptée.

Le budget de la personne ou de la famille doit laisser apparaître une capacité de remboursement suffisante afin que la somme avancée soit restituée dans un délai raisonnable

Quelle avance financière possible ?

Notre aide financière sur nos fonds propres est sans frais ni intérêts avec un plafond de 3000 € remboursable sur 36 mois pour

- Aider la famille ou la personne à faire face à une dépense vitale urgente ou à un projet familial.
- Etaler un certain nombre des dettes afin que la famille ou la personne puisse répartir sur des bases financières assainies.

Le remboursement est effectué, sauf cas particulier, sous la forme d'un prélèvement mensuel sur le compte courant ou d'une cession volontaire sur rémunérations (salaire, allocations Pôle emploi, retraites...).

Une avance financière n'est accordée, en principe, qu'une seule fois à la même famille.

Favoriser l'inclusion Bancaire.

Selon les dossiers, des **micro-crédits personnels** sont négociés avec notre banque partenaire « LE CREDIT MUTUEL OCEAN » en fonction de la situation et après accord de notre commission financière. **Le plafond du micro-crédit personnel est de 5000€ remboursable sur une durée maximale 60 mois au taux du livret A.** Le dossier est déposé dans l'agence CMO, la plus proche, sans obligation d'y transférer le compte bancaire.

La possibilité de micro-crédit personnel est également offerte aux clients du CRÉDIT AGRICOLE: **Micro crédit personnel de 300 à 8000 Euros au taux de 2.5% remboursable sur une durée de 6 à 84 mois.**

Notre charte « Sécurisons nos réparations ».

*Dans notre département rural, la **mobilité** s'appuie principalement sur des déplacements en voiture. Afin d'assurer l'**entretien régulier et les réparations** de la voiture, une charte signée avec la Fédération Nationale des Artisans de l'Automobile Vendéen et des garagistes répartis sur le département, **garantit un service adapté à un prix préférentiel.***